

L'ESSENTIEL Droits africains des affaires - N° 09 - 1 oct. 2017

À LA UNE

Tchad : adoption d'un nouveau Code pénal

Par Sylvanus Bassounda, Olivier Bustin

OHADA

Réaffirmation de la primauté des dispositions de l'AUPC sur les dispositions nationales

Par Akodah Ayewouadan

Sûreté réelle consentie en garantie d'un cautionnement souscrit par la société anonyme

Par Bréhima Kaména

Suspension des poursuites et dettes cambiales

Par Antoine Gouëzel

Recours contre les arrêts de la CCJA : exclusion du rabat d'arrêt

Par Ndèye Coumba Madeleine Ndiaye

Arbitrage CCJA : Etisalat perd contre Seaquest Infotel

Par Franck Hessemans

UEOMA

Acte additionnel et irrévocabilité du mandat d'un commissaire : consolidations jurisprudentielles

Par Marie-Colette Kamwé Mouaffo épouse Kengne

Droits nationaux

Bénin : les dispositions fiscales issues de la loi de finances 2017

Par Moktar Adamou

Guinée : la nouvelle loi sur les partenariats public-privé

Par Boris Martor, Anissa Akentour

Bukina Faso : marque de conformité

Par Nicolas Binctin

Niger : juridictions commerciales, déjà la réforme !

Par Bachir Talfi Idrissa

Cameroun : texte d'application de la loi n° 2016/014 du 14 décembre 2016 fixant le capital social minimum et les modalités de recours aux services du notaire dans le cadre de la création d'une SARL

Par Ramsès Akono Adam

Congo-Brazzaville : l'adoption du cadre juridique des zones économiques spéciales

Par Inès Féviliyé